



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 17 décembre 2021

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de Mme la Maire Laurence Devaux.

Membres présents : tous les conseillers en exercice sauf Claudine Bunod, Daniel Picquart, Jean-Mary Pétrequin, Jacques Girardot absents excusés.

Secrétaire de séance : Eric Perrey

Ordre du Jour

- Approbation Compte Rendu Conseil Municipal précédent
- Bois – Etat d'assiette 2022
- Dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme
- Rapport PMA 2020 sur la collecte et le traitement des déchets
- Rapport PMA 2020 sur l'Eau et l'Assainissement
- Questions et Informations diverses

Approbation Compte Rendu Conseil Municipal précédent

Madame la Maire propose d'approuver le compte rendu du Conseil du 18 novembre 2021 et demande si les conseillers ont des remarques à formuler. Aucune remarque n'est formulée. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Bois – Etat d'assiette 2022- Délibération D2021-12-02

Le 1^{er} Adjoint rappelle au Conseil municipal que la mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de St JULIEN, d'une surface de 162,14ha relève du Régime forestier.

Cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil municipal de 2014 à 2033 et arrêté par le préfet en. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages.

La mise en œuvre du Régime forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.

En conséquence, il invite le Conseil municipal à délibérer sur la présentation d'assiette des coupes 2022 puis sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois réglées, des coupes non réglées des parcelles 6_a2,13_a1,15_rl, 20_ii et des chablis.

Après en avoir débattu le Conseil décide à l'unanimité :

- D'exploiter les parcelles 6_a2,13_a1,15_rl, 20_ii.
- De vendre en blocs façonnés les coupes et les produits de coupes des parcelles 6_a2,15_rl, 20_ii
- De vendre en blocs façonnés les chablis
- De destiner à l'affouage le produit des coupes des parcelles 6_a2, 13_a1,15_rl, 20_ii
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent.

Dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme - Délibération - D2021-12-01

A compter du 1^{er} janvier 2022, il sera possible de saisir l'administration par voie électronique pour les demandes d'autorisation d'urbanisme (articles L122-8 et suivants du code des relations entre le public et l'administration).

Ce nouveau service, non obligatoire pour les habitants, offre de l'avantage de simplifier la dépose d'une demande d'urbanisme, et permet le suivi de leur instruction en ligne.



Afin de mettre en place ce nouveau service, il convient de signer un avenant à la convention entre la commune et PMA, et d'approuver les conditions générales d'utilisation du guichet numérique de dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme

Après en avoir débattu le Conseil à l'unanimité,

- Approuve les conditions générales d'utilisation du guichet numérique de dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme,
- Valide les nouvelles dispositions de l'avenant modifiant la convention signée le 28/12/2016 entre la commune et PMA.
- Autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

Rapports annuels PMA 2020 sur l'Eau, l'Assainissement et les Déchets

La Maire rend compte des Rapports 2020 établis par PMA sur la collecte et le traitement des déchets, l'Eau et l'Assainissement. Le Conseil Municipal prend acte de ces rapports.

Informations et Questions Diverses

➤ **Collecte des Biodéchets**

Un bac à Biodéchets est disponible au point R. Les habitants peuvent venir retirer leur bioseau ainsi que des sachets à la mairie pendant les horaires d'ouverture du secrétariat.

➤ **Calendrier de collecte des Déchets Ménagers 2022**

En 2022, le ramassage aura lieu 1 fois par semaine le jeudi. Un calendrier de Collectes ainsi que les informations sur les déchetteries peut-être retirer au secrétariat.

➤ **Schéma Directeur Cyclable 2021-2026**

La commune a sollicité PMA dans le cadre de l'élaboration du Schéma directeur cyclable 2021-2026 pour deux projets : la prolongation de la voie verte jusqu'aux étangs des Princes, et le souhait d'apporter de la signalétique le long de l'arboretum.

La commission Mobilité a confirmé au mois de novembre que la prolongation de la voie verte jusqu'aux étangs des Princes est inscrite au schéma directeur avec un début d'études dès 2022. Pour le second Projet, sous études communales, PMA reste à la disposition de la commune pour un accompagnement et des conseils techniques.

➤ **Contrat Etat-ONF 2021-2026**

Le gouvernement a annoncé le 17 novembre l'annulation de la contribution complémentaire demandée aux communes forestières pour assurer l'équilibre du budget de l'ONF. Cette décision résulte de la mobilisation importante des communes qui ont pris une délibération pour s'opposer à cette mesure. 264 communes du Doubs, dont St Julien, avaient voté et transmis une délibération au Premier ministre et au ministre de l'Agriculture

➤ **Installation de panneaux**

Un devis a été demandé pour installer le panneau « Route de Raynans », changer le panneau d'entrée du village sur la voie communale entre Issans et St Julien, et remettre un nouveau panneau « circulation interdite » à l'entrée du chemin communal entre la route d'Issans et le temple. Ces panneaux seront commandés au mois de janvier

➤ **Opération Communes solidaires**

L'association « Semons l'Espoir » qui gère la Maison des Familles sur le site de l'hôpital Minjoz, sollicite la mairie à hauteur de 0,20 euros par habitants pour une aide au financement d'un projet d'agrandissement (ajout de 12 chambres au 33 existantes). Pour rappel, la Maison des Familles accueille les parents dont les enfants sont hospitalisés et leur permette de passer une ou plusieurs nuits sur place. Le Conseil décide de répondre positivement à cette sollicitation à hauteur de 35 euros.

➤ **Logement communal**

Une fenêtre du logement présente une fuite importante et doit être réparée au plus vite. Un devis a été demandé à l'entreprise ABF à Arcey pour la réparation de cette fenêtre.

La séance est levée à 22h30